

Montréal, le 15 juin 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

**À : Gazifère Inc. et les intervenants dans le dossier tarifaire  
bisannuel 2021 et 2022 (dossier R-4122-2020)**

**Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère  
Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022  
Dossier R-4231-2023**

---

Chers collègues,

Le 31 mai 2023, Gazifère Inc. (Gazifère) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Toutefois, les intervenants ayant participé au dossier tarifaire bisannuel 2021 et 2022 (dossier R-4122-2020) sont invités à déposer demandes de renseignements (DDR) et des commentaires dans le présent dossier.

Eu égard aux sujets qui seront examinés, la Régie accorde un budget de participation forfaitaire maximal de 8 000 \$, taxes en sus, sujet à l'appréciation de l'utilité et du caractère raisonnable des frais engagés conformément au [Guide de paiement des frais 2020](#)

La Régie fixe l'échéancier suivant pour le traitement de la demande de Gazifère :

Mercredi le 5 juillet 2023, 12h	Date limite pour le dépôt des DDR à Gazifère
Lundi le 17 juillet 2023, 12h	Date limite pour le dépôt des réponses de Gazifère aux DDR
Jeudi le 10 août 2023, 12h	Date limite pour le dépôt des commentaires des personnes intéressées
Vendredi le 18 août 2023, 12h	Date limite pour le dépôt de la réplique de Gazifère

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués,

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml